

→ ÉCOLE

Pour une prise en compte des contraintes des collectivités



Nous participerons activement à la concertation annoncée pour une approche globale des rythmes scolaires

postes seront pris en compte (taux d'encadrement, réussite scolaire, situation particulière des territoires ruraux), comme l'avait demandé l'AMF.

Le développement du numérique à l'école est pour le ministre un objet prioritaire qui doit privilégier, comme le souhaite l'AMF, la formation des enseignants.

En matière de rythmes scolaires, comme l'avait annoncé le Premier ministre, une concertation sera lancée début juillet. Des groupes de travail dans lesquels les associations d'élus seront représentées,

J'ai rencontré avec une délégation de l'AMF, le 20 juin dernier, le ministre de l'Éducation nationale sur l'ensemble des sujets relatifs à l'école primaire. Reconnaissant le rôle majeur joué par les communes et intercommunalités en matière scolaire et éducative, le ministre a souligné la nécessaire concertation avec les maires, notamment sur les axes de la future loi d'orientation et de programmation sur l'école.

Sur la carte scolaire et plus particulièrement l'affectation des 1 000 postes créés pour la rentrée de septembre, le ministre a indiqué que plusieurs critères d'affectation des

seront réunis en juillet et en septembre. Leurs travaux donneront lieu à un rapport rédigé par des personnalités indépendantes, le dépôt d'un projet de loi étant prévu fin octobre. Dès juillet 2011, j'avais rappelé, après la remise du rapport sur les rythmes scolaires, que l'AMF considérait le retour à une organisation du temps scolaire fondée sur une semaine de quatre jours et demie, ou éventuellement cinq, comme une proposition allant dans la bonne direction, la semaine de quatre jours n'étant pas adaptée aux rythmes des enfants.

Nous participerons activement à la concertation annoncée pour une approche globale des rythmes scolaires, clarifiant les niveaux de décision et intégrant les problématiques de transport scolaire, restauration, activités sportives et culturelles des enfants. Pour les maires, la réflexion doit aborder non seulement la semaine et la journée, mais également l'année avec la réduction des congés d'été et la décision par le ministre de l'allongement des vacances de la Toussaint. Elle doit prendre en compte l'impact de ces mesures sur les personnels municipaux et être accompagnée d'une évaluation financière et de faisabilité sur les différents territoires. L'organisation et le financement des activités péri-scolaires des élèves est une question fort complexe, compte tenu de l'intervention de multiples acteurs. Elle ne saurait être éludée.

Tout au long du processus d'élaboration de la future loi d'orientation, l'AMF sera vigilante et déterminée, avec le souci que les préoccupations et contraintes de nos collectivités soient bien prises en compte.